

COMPTE – RENDU

du Conseil Municipal du 18 avril 2011

Sous la présidence de Philippe BONNIN, Maire

PRESENT(E)(S) : M. BONNIN – M. DELOFFRE – Mme DELANÔE – M. MICLARD – Mme POULAIN – M. DESREZ – Mme BONNIOU – M. BABOUR – M. COUDRAY – M. GAUTIER – M. GOALEC – Mme JOUET – Mme LAVERGNE – Mme LOUIS – M. MUTSHE – Mme DEHOUX – Mme JOALLAND – M. DOMALAIN – M LHERMENIER – Mme CARET – M. FOGLE – M. COSTA-MAUDIEU

ABSENT(E)(S) EXCUSE(E)(S) AVEC POUVOIRS : Mme COURTET donne pouvoir à M. GAUTIER – Mme NICOLLE donne pouvoir à Mme POULAIN – Mme ABIVEN donne pouvoir à Mme JOALLAND – Mlle LE MOINE donne pouvoir à Mme DELANOË – M. TRIBODET donne pouvoir à Mme BONNIOU – M. LE JEUNE donne pouvoir à M. FOGLE

ABSENT(E)(S) : M. THOMAS

Le compte rendu du Conseil Municipal du 28 février 2011 est approuvé à l'unanimité.



① AMENAGEMENT - URBANISME

- Opération av. General de Gaulle / rue Poterie – maîtrise d'ouvrage COOP Habitat Bretagne : présentation du projet, cession de terrain et convention de rétrocession des espaces communs
- Réseaux câblés : proposition par la société Comcable de la fourniture d'un service triple play (information)
- Rapport annuel de la politique foncière : année 2010
- Etude d'aménagement sur 3 sites de renouvellement urbain : attribution du marché (information)
- Réhabilitation et mise aux normes de la halle de sport : attribution du marché de maîtrise d'œuvre (information)
- Marché de travaux de grosses réparations et de petits travaux neufs sur le patrimoine : attribution des marchés (information)

② FINANCES

- Budget annexe ZAC « les Portes de la Seiche : transfert des charges de personnel
- Budget annexe ZAC « les Portes de la Seiche : intégration des frais d'études et accessoires (années 2009 et 2010)
- Approbation du compte administratif 2010 : budget général et budget annexe « Les Nymphéas »
- Approbation du compte de gestion 2010 du trésorier

- Affectation des résultats 2010
- Budget primitif 2011 : budget général et budget annexe ZAC « les Portes de la Seiche »
- Taux de fiscalité 2011
- Participation 2011 au Syndicat Intercommunal de la Restauration

③ ADMINISTRATION GENERALE

- Présentation du rapport d'activités 2009 et 2010 du Syndicat Intercommunal « Piscine de la Conterie »
- Location de bureaux à l'Espace Brocéliande au 1^{er} mai 2011

④ VIE ASSOCIATIVE

- Subventions 2011 aux associations

⑤ CULTURE

- Prix de vente du livre « Nuit » du photographe Laurent Grivet
- Dénomination de la voirie du lotissement privé Delaunay : rue du Callouët
- Dénomination des résidences construites par Habitat 35 avenue Constant Mérel et rue Jean-Marie Paignon

⑥ ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

- Approbation des règlements intérieurs des écoles publiques de Brocéliande et de l'Auditoire
- Centre d'animation l'Igloo : participation à une sortie au Parc Eurodisney Marne le Vallée le samedi 14 mai 2011

⑦ QUESTIONS DIVERSES



AMENAGEMENT - URBANISME

Opération av. General de Gaulle / rue Poterie – maitrise d'ouvrage COOP Habitat Bretagne : présentation du projet, cession de terrain et convention de rétrocession des espaces communs – M. Deloffre

La Société Coop Habitat Bretagne va déposer un permis de construire portant sur la construction de 38 logements collectifs sur les terrains situés à l'angle de la Rue de la Poterie et de l'Avenue du Général de Gaulle constitués des parcelles cadastrées AM 1-2-3-4-6 et 338 d'une surface totale de 3 439 m².

M. Chaussavoine (COOP HABITAT), Mme Bras-Denis (Archipel Habitat) et M. de L'Espinay du Cabinet Meignan, architecte de l'opération, présentent le projet dont les caractéristiques principales sont les suivantes :

- nombre de bâtiments : 3 bâtiments de gabarit R + 2 + A
- nombre de logements en collectif : 38
- stationnements : 57 (25 en aérien et 32 en sous-sol) plus quelques places le long de l'Avenue du Général de Gaulle.

M. Chaussavoine précise que les logements locatifs sociaux seront réalisés par Archipel Habitat.

M. de l'Espinay : « *Ce projet va structurer l'entrée du centre ville à partir de l'avenue de Gaulle. Le projet porte sur 3 bâtiments : le 1^{er} à l'angle de la rue de la Poterie et de l'avenue de Gaulle va recevoir les 18 logements sociaux (PLUS et PLS) et les 2 autres seront orientés nord / sud et perpendiculaires à l'avenue de Gaulle. Un cheminement piétonnier public sera créé entre la rue du Languedoc et la rue de la Poterie. Il est envisagé d'intégrer un parement de pierre de pays (schiste). Des plantations seront réalisées le long du C.D. et du chemin piétonnier* ».

M. Deloffre : « *Ce projet a été présenté aux riverains le 14 avril, peu d'entre eux était présents. Il n'a pas fait d'objet de remarques particulières. L'éloignement des nouveaux immeubles et leur orientation n'affecteront pas la zone pavillonnaire existante* ».

Dans l'emprise foncière de cette opération, les parcelles AM 4, 6 et 338 d'une surface totale de 1 729 m² sont propriétés communales ; un accord sur la cession de ces terrains à la Société Coop Habitat Bretagne est intervenu sur la base de 120 €/m² soit un montant total de 207 480 €. Cet accord prend en compte notamment la rétrocession gratuite à la Commune, en fin d'opération après aménagement, du chemin piétonnier reliant la rue de la Poterie à la Rue du Languedoc ainsi qu'une bande de terrain le long de la Rue de la Poterie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la cession desdits terrains à la Société COOP HABITAT BRETAGNE aux conditions précitées sous réserve de l'Avis des Domaines sollicité le 22 Mars 2011 ; les frais d'acte et de géomètre étant à la charge de la Société Coop Habitat Bretagne,
- d'approuver les termes de la convention de rétrocession telle que présentée,
- d'autoriser M. le Maire à signer l'acte de cession et la dite convention ainsi que tous les documents nécessaires.

Réseaux câblés : proposition par la société Comcable de la fourniture d'un service triple play (information) – M. Miclard

M. le Maire rappelle que la commune a réalisé en 2006 / 2007 un réseau câblé sur une partie de son territoire desservant actuellement 900 logements environ. Aujourd'hui ce réseau permet la diffusion des chaînes gratuites de la Télévision Numérique Terrestre (TNT). Maintenant il est souhaitable d'optimiser l'usage de ce réseau numérique qui vient en complément des investissements conséquents de Rennes Métropole à travers son plan numérique dont M. Deloffre a la responsabilité en tant que Vice Président de cet établissement.

M. Miclard rappelle que la commune dispose d'un réseau câblé en fibre optique qui dessert un peu moins d'un tiers des logements de la ville.

« *Ce réseau, entretenu et géré par la commune a fait l'objet de travaux importants en 2007 avec la mise en place de la fibre optique sur le réseau primaire et une tête de station en Mairie. Ce réseau permet de supporter un service Triple Play comprenant Internet,*

téléphone et un bouquet de chaînes de télévision. La précédente convention qui portait sur la télévision uniquement à partir des antennes collectives de quartier a été dénoncée en 2008. Celle-ci ne proposait pas de service Triple Play.

En 2010, sur proposition de Rennes Métropole, des sociétés susceptibles d'apporter leurs services ont été contactées. La Société COMCABLE propose d'utiliser partiellement le réseau afin de diffuser une offre TRIPLE PLAY avec possibilité de maintien du service de télévision actuel.

L'occupation partielle du réseau câblé par la Société Comcable se traduirait par une convention d'occupation du domaine public ».

M. Miclard donne la parole à M. Le Gall, représentant la Société Comcable.

M. Le Gall présente sa société : *« Cette société dont le siège est en région parisienne a été créée en 1991 et a subi une forte évolution en 2002. Le 1^{er} service Triple Play a été créé en 2010. Nous intervenons sur 3 types de réseau :*

- les réseaux câblés*
- les réseaux FTTLA en fibres optiques et en câble co-axial chez l'abonné*
- les réseaux FTTH en fibres optiques intégrales*

La société utilise les infrastructures existantes. Notre société serait donc cliente de Rennes Métropole Télécom pour assurer le service. Pour assurer une efficacité maximum auprès de nos abonnés, nous nous appuyons sur un centre d'appel 24h/24 et 7j/7 et des antennistes locaux.

L'offre de Comcable est volontairement simple ».

M. Le Gall développe les offres commerciales et leurs caractéristiques techniques.

M. Miclard précise au Conseil Municipal que la commune reste bien propriétaire du réseau construit il y a 4 ans. Pour assurer ses offres, la société Comcable utilisera une partie de notre réseau câblé sous la forme d'une convention d'occupation dont les modalités restent à définir. D'autres opérateurs pourront également passer une convention avec la commune.

Il rappelle qu'une autre partie de l'agglomération n'avait pas été desservie mais le génie civil existe sur certains secteurs. En outre il précise que la ville pourra aussi étendre son réseau câblé sur les nouveaux secteurs d'urbanisation en projet sur la commune (renouvellement urbain et ZAC Les Portes de la Seiche).

M. Coudray souhaite savoir si les 900 foyers raccordés via le réseau câblé qui bénéficient de l'usage des 18 chaînes de télévision par la TNT vont continuer à bénéficier de ce service gratuitement.

M. le Maire : *« Au regard de la législation actuelle, le service offert actuellement par la commune ne peut pas être gratuit ».*

M. Costa-Maurdieu : *« Qu'est ce qui différencie l'offre Triple Play aux offres proposées par les autres opérateurs ? Aujourd'hui la TNT par la fibre optique dessert les 900 foyers gratuitement. Pouvez-vous nous garantir la continuité de cette gratuité si ces foyers utilisent le réseau pour la télévision seulement ».*

M. le Maire : « En 2007, les 5 antennes collectives sont devenues obsolètes avec le temps et il y avait nécessité de réaliser un réseau de fibre optique afin d'assurer une qualité de service pour ces chartrains. Le coût des travaux a été de 340 000 € et nous n'avons guère de choix si ce n'est inviter les 850 foyers à installer une antenne râteau ou une parabole sur leur logement ».

M. Le Gall : « Notre offre TNT actuelle est de 4 € par mois et par foyer sauf pour les logements dans les immeubles collectifs ».

M. le Maire : « Si nous souhaitons développer l'offre Triple Play et utiliser au mieux le réseau fibre optique, le Conseil Municipal devra s'interroger pour savoir si le budget communal supportera tout ou partie du forfait mensuel de 4 € par foyer ».

M. Deloffre : « Il y avait nécessité de remettre le réseau à niveau. Sur l'agglomération, Rennes Métropole a participé à l'installation de 40 000 prises. En 2007 nous avons pris un temps d'avance en câblant une partie de l'agglomération et aujourd'hui la société Comcable propose une offre Triple Play qu'il nous appartient d'accompagner. Les grandes villes de Bretagne ont adopté le 4 avril dernier un texte dans le cadre du SCORAN (Schéma de COhérence Régionale de l'Aménagement Numérique) qui vise à apporter la fibre optique dans toute habitation à l'horizon 2030. En ce qui concerne la gratuité, je voulais vous rappeler l'article L 1425-1 du CGCT tiré de la loi de juin 2004 relative aux réseaux et services locaux de télécommunications : « les collectivités peuvent agir dans les réseaux de télécommunications tant dans la construction que l'exploitation mais ont l'interdiction d'apporter un usage final à l'utilisateur ». En conséquence la commune de Chartres de Bretagne n'a pas le droit de proposer un service gratuit de télévision sauf à démontrer qu'il y a carence des opérateurs privés » ; ce qui n'était pas le cas en 2007. En conséquence, nous ne pourrions pas proposer un service Télévision et Triple Play gratuitement aux foyers concernés ».

M. le Maire précise qu'il s'agit aujourd'hui d'une simple information, toutefois, nous allons devoir nous mettre en conformité avec la réglementation en vigueur.

Rapport annuel de la politique foncière : année 2010 – M. Deloffre

Conformément à l'article L.2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder au bilan des acquisitions et cessions opérées sur la commune en 2010. Ce bilan concerne les mutations dont la date de transfert de propriété est celle de l'échange de consentement sur la chose et le prix, et non celle de la signature de l'acte authentique ou celle du paiement.

Pour l'année 2010, le bilan de la politique foncière de la Commune est le suivant :

➤ Acquisitions :

Localisation	propriétaire	N° cadastraux	Surface	Motif d'acquisition	Montant d'acquisition	Acquéreur
Rue des Potériats	HABITAT 35	AP 829 AP 827	10m ²	Prise en compte de l'implantation du collectif Habitat 35 de 12 logements et de la localisation d'un mât d'éclairage public.	acquisition à titre gratuit (délibération n°3/2010 du Conseil Municipal du 25/01/2010)	Commune

Secteur Le Callouët	M. et Mme Pievache	AN 622	1097 m ²	Réalisation d'un forage de grande profondeur dans le cadre du programme Cinergy	montant total de 1535.80 € (délibération n°20/2010 du 8/03/2010)	Commune
Le Champ Rond	M. Launay Adrien	AD 134 et 149	14329 m ²	Réalisation d'une plateforme de valorisation des coupes de bois dans le cadre du plan biomasse	Montant total de 15797.40 € dont : - valeur d'acquisition du terrain agricole : 8597.40 € - valeur vénale des formations forestières : 6500 €	Commune
Le Printemps	SC Le Printemps	AI 301 -302 -303 – 304 - 305	1778 m ²	Transfert des espaces communs de l'opération « Le Hameau du Printemps »	Acquisition à titre gratuit (délibération n°85/2010 du 2/11/10)	Commune

➤ **Cessions :**

Localisation	Acquéreur	N° cadastraux	Surface	Motif de cession	Montant d'acquisition
Rue Antoine Chatel	Conseil Général d'Ille-et-Vilaine	AK 972	19632 m ²	Transfert de propriété du collège public au Département d'Ille-et-Vilaine	Cession à titre gratuit (délibération du Conseil Municipal n°18/2010 du 8/03/2010)
Secteur Les Peupliers	Société SOREIM	AS 15, AS 246 et AS 248	17332 m ²	Construction de 70 logements	Montant total de 300 000 € (délibération n° 100/2010 du 13 décembre 2010)

Ce bilan sera annexé au compte administratif 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- prend acte du bilan de la politique foncière sur l'année 2010 tel que présenté ;
- autorise M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

Etude d'aménagement sur 3 sites de renouvellement urbain : attribution du marché (information) – M. Deloffre

M. Deloffre rappelle qu'une consultation a été engagée selon la procédure adaptée pour l'élaboration d'une étude d'aménagement sur 3 sites de renouvellement urbain suivants sur lesquels des secteurs de constructibilité limitée ont été définis au PLU :

- Auditoire – Brocéliande
- Entrée de ville De Gaulle- Poterie
- Marionnais – Trégor

Suite à l'avis d'appel public à la concurrence paru le 13 janvier 2011, 14 offres ont été réceptionnées.

Suite à l'analyse des offres établie par le Service Aménagement et Urbanisme, le marché a été attribué à la Société SCE (Nantes) ayant présenté l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères fixés par le règlement de consultation, pour un montant total de 29220 € HT.

M. Deloffre précise que cette étude est scindée en 2 phases :

- 1^{ère} phase : Diagnostic et propositions de scénarii pour l'été 2011,
- 2^e phase : Approfondissement du scénario choisi pour fin d'année 2011.

Ces 2 phases feront chacune l'objet notamment d'une présentation en réunion publique et d'une validation en Conseil Municipal.

Ces études de renouvellement urbain doivent être réalisées dans un délai de 5 ans après l'approbation du PLU afin de ne pas figer les terrains concernés dans ces périmètres.

Le Conseil Municipal adopte cette délibération à l'unanimité.

Réhabilitation et mise aux normes de la halle de sport : attribution du marché de maîtrise d'œuvre (information) – M. Desrez

La Ville de Chartres de Bretagne a engagé selon la procédure adaptée, une consultation préalable à la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre, pour le projet de réhabilitation et mise aux normes de la Halle de sport à Chartres-de-Bretagne dont l'enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, fixée par le maître d'ouvrage est de 450 000,00 € HT.

Le 21 janvier 2011, un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé à la publication et est paru le 26 janvier 2011 dans le journal "Ouest-France Ille-et-Vilaine".

Dans le cadre de cette consultation, 20 dossiers de consultation ont été retirés. 8 plis sont parvenus dans les formes réglementaires, avant la date limite de remise des offres fixée au jeudi 17 février 2011 à 17h.

Au vu du classement des offres, établi conformément aux critères de jugement des offres précisés au Règlement de la Consultation, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse, constitué par le cabinet ICC (mandataire), l'architecte Loïc HELARY et les bureaux d'études ASTHERM et A2I aux conditions de rémunération suivantes :

- enveloppe prévisionnelle affectée aux travaux, fixée par le maître d'ouvrage : 450 000,00 € HT
- taux de rémunération (mission OPC et EXE comprises) : 6,5 %
- forfait provisoire de rémunération (mission OPC et EXE comprises) : 29 250,00 € HT.

Marché de travaux de grosses réparations et de petits travaux neufs sur le patrimoine : attribution des marchés (information) – M. Desrez

Chaque année, la commune est amenée à réaliser un certain nombre de travaux ponctuels en Voirie et Réseaux Divers, ainsi que sur les bâtiments communaux (peinture, revêtements muraux, traitement de façades).

Pour la réalisation de ces travaux, une consultation d'entreprises a été réalisée, selon la procédure adaptée, préalablement à la passation de marchés à bons de commande.

Ces marchés, d'une durée d'un an, pourront être reconduits trois fois de manière expresse.

Les travaux sont scindés en 3 lots avec les montants annuels mini et maxi indiqués ci-dessous et seront rémunérés, aux quantités effectivement réalisées, selon un bordereau de prix unitaires sur lequel est appliqué un rabais ou une majoration :

1^{er} lot : Terrassements - voirie - assainissement

Montant minimal annuel : 50 000 € H.T.

Montant maximal annuel : 250 000 € H.T.

2^{ème} lot : Réseaux de distribution basse tension - Eclairage public - Génie civil
- Alimentation en eau potable

Montant minimal annuel : 15 000 € H.T.

Montant maximal annuel : 80 000 € H.T.

3^{ème} lot : Bâtiments communaux – Peinture, revêtements muraux et traitement de façades

Montant minimal annuel : 5 000 € H.T.

Montant maximal annuel : 30 000 € H.T.

La consultation d'entreprises a été engagée selon la procédure adaptée préalablement à la passation de marchés par lots séparés.

M. Desrez expose le déroulement de la procédure de consultation, présente les résultats de l'analyse des offres établie par le Service Etudes et Travaux et notamment le classement des offres, effectué conformément à l'article 4 du règlement de la consultation.

M. Desrez propose :

- de retenir l'option n°1 pour les lots n°1 et 2, portant sur le récolement géoréférencé des réseaux.
- d'attribuer les marchés aux entreprises présentant l'offre économiquement la plus avantageuse et classées en rang 1 conformément aux critères de jugement des offres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de retenir l'option n°1 pour les lots n°1 et 2,
- d'attribuer les marchés aux entreprises suivantes classées en rang 1 selon les critères de jugement des offres et présentant l'offre économiquement la plus avantageuse :

DESIGNATION DES LOTS		DESIGNATION DES ENTREPRISES ATTRIBUTAIRES	RABAIS OU MAJORATION APPLIQUE SUR LE BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES	MONTANTS ANNUELS EN € HT	
N°	LIBELLE			MINI	MAXI
1	Terrassement - Voirie - Assainissement	EUROVIA BRETAGNE	- 5,30%	50 000	250 000
2	Réseau de distribution basse-tension, éclairage public, génie civil, alimentation en eau potable	INEO	- 13,00%	15 000	80 000
3	Peinture, revêtements muraux et traitement de façades	A.P.R. - BARBEDOR	- 23,00%	5 000	30 000

➤d'autoriser M. le Maire à signer les marchés de travaux ainsi que tous les documents nécessaires.

FINANCES

Budget annexe ZAC « les Portes de la Seiche : transfert des charges de personnel – M. le Maire

Dans sa délibération du 27/09/2010 le Conseil Municipal a décidé que la gestion de la « ZAC les Portes de la Seiche » serait effectuée par nos propres services c'est-à-dire en régie.

Le personnel du pôle « urbanisme aménagement » a été missionné pour la conduite d'opération et la gestion de cette ZAC. Afin d'évaluer le transfert de charges de personnel à imputer sur ce budget au titre de l'année 2011 et les suivantes, la commission propose de retenir les participations ci-après :

- directeur du pôle « urbanisme aménagement » : 10 %
- coordinatrice du projet (attaché territorial) : 50 %
- technicien : 20 %

La dépense salariale globale (salaire chargé des 3 agents) rapportée au temps d'emploi est estimée à 32 000 €.

Les opérations comptables seront réalisées à la fin de l'exercice 2011 et les suivants aux comptes suivants pour les montants réels :

- budget principal (recettes) : compte 70841 : mise à disposition de personnel facturé au budget annexe
- budget annexe « ZAC les Portes de la Seiche » (dépenses) : compte 6287 : remboursement de frais au budget principal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Budget annexe ZAC « les Portes de la Seiche : intégration des frais d'études et accessoires (années 2009 et 2010) – M. le Maire

Les premières études de la « ZAC les Portes de la Seiche » ont été lancées en 2009 sur l'opération intitulée « Extension Secteur Sud ». La création de la ZAC a été approuvée par délibération du Conseil Municipal du 27/09/2010.

Dans sa séance du 2/11/2010, le Conseil Municipal a décidé de créer un budget annexe et de l'intituler « ZAC les Portes de la Seiche » avec effet au 1^{er} janvier 2011.

La commission propose au Conseil Municipal :

- de solder les opérations passées sur le budget principal au compte 2032 « frais d'études et de recherche », au cours des deux années 2009 et 2010 pour les montants suivants :

- année 2009 :	12 099,41 € T.T.C.
- année 2010 :	186 738,10 € T.T.C.
TOTAL	198 837,51 € T.T.C.

- de reprendre sur le budget annexe ZAC « les Portes de la Seiche » pour les montants H.T. les dépenses correspondantes sur les comptes suivants :

- 6045 « achat d'études » :	143 595,55 €
- 608 « frais accessoires » :	23 873,73 €

- d'autoriser M. le Maire à passer les opérations comptables suivantes :

Budget principal

Recettes :

Compte 2032-53 :	198 837,51 €
------------------	--------------

Budget annexe « les Portes de la Seiche »

Dépenses :

Compte 6045 :	143 595,55 €
Compte 608 :	23 873,73 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

Approbation du compte administratif 2010 : budget général et budget annexe « Les Nymphéas » - M. le Maire

M. le Maire présente les résultats du compte administratif 2010.

Section de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées à 7 430 514,49 €. Celles-ci représentent un taux de 95,95 % sur les dépenses prévisionnelles. Avec les dépenses d'ordre (amortissements des immo., et valeur comptable des immobilisations cédées) les dépenses globales se sont élevées à **8 430 722,22 €**

Les recettes globales ont été de **10 454 758,19 €** supérieures de 9,66 % aux prévisions. Ce taux est important car nous enregistrons à la section de fonctionnement les ventes immobilières pour un montant de 566 271 € cette année.

En conséquence la section de fonctionnement est excédentaire pour un montant de **2 024 035,97 €**

Section d'investissement

Les dépenses globales y compris le déficit reporté se sont élevées à **4 374 739,54 €** dont 2 716 292,84 € pour les opérations d'équipement.

Les recettes d'investissements ont été de **4 489 997,57 €** en conséquence, la section d'investissement est excédentaire pour un montant de **115 258,03 €**

Le résultat de clôture de l'exercice 2010, toutes sections confondues, est excédentaire pour un montant **2 139 294 €**

Budget annexe Les Nymphéas

A la fin de l'exercice 2010, ce budget présente un résultat équilibré pour un montant de **141 132,83 €** Ce budget a été clos avec effet au 31 décembre 2010.

M. le Maire quitte la salle du Conseil Municipal et sur proposition de M. Deloffre, 1^{er} Adjoint, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le budget général et le budget annexe « Les Nymphéas ».

Approbation du compte de gestion 2010 du trésorier – M. le Maire

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2010.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2009, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui ont été prescrites de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières et dûment justifiées.

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2010.

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes.

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2010 par le Receveur Municipal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte de gestion 2010 de M. le Percepteur.

Affectation des résultats de l'exercice 2010 – M. le Maire

Budget principal

La commission propose de reprendre l'excédent d'investissement d'un montant de 115 258,03 € au compte 001 – excédent d'investissement reporté.

En ce qui concerne l'excédent de fonctionnement d'un montant de 2 024 035,97 € la commission propose de l'affecter en totalité à la section d'investissement au compte 1068 – excédents de fonctionnement capitalisés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable aux affectations des résultats des sections de fonctionnement et d'investissement.

Budget primitif 2011 : budget général et budget annexe « ZAC les Portes de la Seiche » - M. le Maire

M. le Maire présente le projet de budget primitif.

« Le budget de fonctionnement 2011 s'équilibre à 9 358 050 € ; les dépenses réelles sont de 7 857 624 € ; l'écart, ou autofinancement brut, est de 1 500 426 €.

Après remboursement du capital des emprunts (360 000€) nous disposons de 1 140 426 € pour abonder notre budget d'investissement 2011.

Cette recette n'est évidemment pas la seule pour assurer le financement de nos investissements. J'y reviendrai.

Dans notre budget de 9 360 000 €, les recettes de la fiscalité s'élèvent à 3 291 158 €. Elles ne couvrent que 35% de nos recettes. La taxe d'habitation, avec 913 000 €, ne représente que 9,76% des recettes. C'est là la contribution fiscale des résidents de la commune. Si je retire la part du foncier bâti industriel et commercial, c'est-à-dire 75% des 2 368 042 € de TFB, soit 1,776 M€, les résidents et propriétaires Chartrains paient en réalité un montant d'impôts de 592 K€ + 913 K€ = 1 505 K€.

Ce sont là 209 € / habitant pour un budget qui permet en fonctionnement une dépense de 1 100 € / habitant (7 857 624 € / 7 200 habitants).

Certains pourraient rétorquer que les Chartrains paient aussi 785 950 € au titre des services (chapitre 70), soit 109 € / habitant. La réponse est simple : ce sont des services aux usagers, mais surtout qui ne paient qu'une infime part du coût réel (fonctionnement seulement) ; généralement entre 20 et tout au plus 60% hors amortissement.

Globalement ce budget apporte en services (7,860 M€) et équipements (6,308 M€) quelques 14,2 M€. Si nous ne réalisons que 50% des dépenses d'investissement inscrites, il n'en demeurerait pas moins que la dépense budgétaire serait de 11 M€, soit 1 530 € / habitant pour une fiscalité ménages de 209 € / habitant...

De ces chiffres je veux tirer 2 enseignements.

Le 1^{er} est un constat fiscal. La contribution ménages au budget est faible. Certes c'est un privilège, mais c'est aussi une fragilité à la lecture des réformes territoriales envisageables. Ces réformes font couler beaucoup d'encre, mais en réalité rien n'est encore établi. En clair les incertitudes restent totales sur l'avenir des budgets communaux, dont le nôtre, qui dépend plus encore en 2011 des dotations intercommunales et des compensations de l'Etat, entre autres celles du FDTP, ce qui représente tout de même 260 K€ dans nos comptes.

L'autonomie budgétaire est de plus en plus soumise au bon vouloir des politiques de l'Etat.

Notre 2nd enseignement : qui ose parler de fiscalité excessive à Chartres de Bretagne ? Parler ainsi c'est ignorer ce qu'est l'impôt local dans les communes voisines où il n'est pas rare de payer de 60 à 100% de plus pour le même patrimoine immobilier occupé et/ou en propriété.

Evitez mes chers collègues de confondre l'impôt local, qui contribue modestement à la politique des services publics de proximité accessibles à tous et qui ne peut que corriger marginalement les écarts de richesse au travers des dotations au CCAS, et l'impôt sur le revenu, dont la capacité redistributive est de moins en moins opérante du fait d'une politique économique rétrograde et antisociale, digne des années 20 et dont on sait où elle a conduit les pays industriels de l'époque.

Dans l'actuel contexte il nous faut poursuivre une politique de modération dans la dépense budgétaire.

Celle-ci doit se traduire par une politique d'affectation des crédits qui s'appuie sur la connaissance des dépenses antérieures, notre capacité, ou plutôt notre volonté d'économiser, sur des postes de charges qui peuvent être revisités grâce à des investissements dans la maîtrise de l'énergie et des fluides. A cet égard il est nécessaire que certaines associations fassent preuve d'un plus grand civisme en évitant que leurs membres perpétuent des usages sans modération d'eau et d'énergie par exemple.

Je rappellerai que la Commune n'est pas l'instance de toutes les dépenses dont on ignore sciemment le coût ; ce débat budgétaire est heureusement là pour le rappeler.

Les charges à caractère général sont en baisse, mais n'oublions pas qu'elles constituent les moyens des services.

Les charges de personnel progressent selon des indices qui évoluent peu. Pour ce poste, nous avons intégré les évolutions d'échelons, et même si la commune se développe, au demeurant très modérément face aux obligations de la loi SRU, il ne sera créé qu'un poste d'adjoint administratif à 50% en 2011.

Les charges de gestion courante sont faussement stables puisque la subvention pour l'EHPAD n'est plus versée (90 K€) mais évidemment avec l'absence en contrepartie d'une recette du même montant.

Enfin, nous avons provisionné une dépense de 160 K€ pour les frais financiers. Notre dette est de 4,1 M€. Voici 15 ans elle était de 10,7 M€...

Concernant les subventions aux associations, elles progressent de +3%. A cet égard je souhaite dire que personne ne comprendrait que notre souci d'économie budgétaire ne soit pas également porté par les associations.

Notre excédent de fonctionnement n'est pas aussi conséquent BP 2011 qu'il l'est dans le CA 2010. En réalité, des produits de cession à Habitat 35 et le solde de l'opération Les Nymphéas avaient dégagé des ressources exceptionnelles.

Certes d'autres opérations de ce type interviendront dans l'avenir mais autant dire clairement que lorsqu'elles ont lieu elles se doivent d'abord d'abonder nos ressources d'investissement ; ce qui a toujours été le cas.

C'est ce que nous avons inscrit dans le BP d'investissement 2011.

Notre budget d'investissement est un budget de projets.

A hauteur de 7 M€, il reprend nombre d'opérations inscrites en 2010 et auxquelles s'ajoutent les programmes que nous engageons en 2011 (les chapitres 20, 21, 23, représentent 6 308 K€). Pour son financement, nous disposons du résultat de 2010 (2 024 K€) et de l'excédent d'investissement, également de 2010 (115 K€). S'y ajoutent le virement de la section de fonctionnement du BP 2011 (1,115 M€) auxquels s'additionnent les amortissements (385 K€) et des produits de cession pour 1 900 K€ (Habitat 35, SOREIM, Aiguillon, Inter hôtel).

En matière d'opérations d'investissements, celles-ci concernent la Mairie (720 K€), la Maison des associations (500 K€), la halle multifonction (1,3 M€), le réseau de chaleur et le plan climat associé au plan biomasse pour 300 K€.

Enfin nous poursuivrons notre effort sur l'entretien et la restauration de notre patrimoine. Sur l'ensemble sportif 220 K€, 400 K€ sur de petites opérations et enfin 400 K€ en VRD.

La commune poursuit son développement, se dote d'équipements de qualité et rénove ceux qui existent déjà.

Notre municipalité conduit une véritable politique de développement durable qui ne souffre pas la comparaison avec d'autres collectivités. Nos actions, ce sont des investissements pour un autre développement, ce ne sont pas des déclarations d'intention, ce ne sont pas des incantations faciles ... Certes, l'exercice de faire est plus complexe que l'exercice de dire... comme chacun le sait.

Nous sommes sur la voie d'une autre stratégie de développement urbain, et c'est dans cet objectif que s'inscrit le programme d'habitat des portes de la Seiche ; économie d'espace, optimisation des équipements et des services, réduction de l'impact écologique, mais également respect du droit au logement et donc du droit à habiter une commune qui s'est dotée des moyens indispensables pour le meilleur service aux Chartrains d'aujourd'hui et ceux de demain ».

M. Fougé note avec satisfaction que la compensation de l'Etat suite à la suppression de la taxe professionnelle n'a pas entraîné de perte de recettes pour la commune en 2011 et que les taux d'imposition de la commune reste bien inférieurs à ceux des communes de Rennes Métropole.

M. Lhemenier : « M. le Maire, dans votre mot introductif, vous avez noté que nous ne réaliserons pas d'emprunt en 2011, hors il est inscrit au budget un emprunt de 448 000 €. Pouvez-vous nous apporter des précisions à ce sujet ? ».

M. le Maire : « L'inscription de cet emprunt au budget est nécessaire pour équilibrer la section d'investissement. Mais si notre trésorerie est suffisante durant l'année comptable 2011, nous ne réaliserons pas cet emprunt. Néanmoins si la totalité de nos investissements est exécutée en 2011, nous serons contraints de contracter cet emprunt ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif 2011 du budget principal et du budget annexe « ZAC Les Portes de la Seiche ».

Taux de fiscalité 2011 – M. le Maire

Les bases d'imposition 2011 sont en augmentation de 3,65 % pour la T.H., de 3,47 % pour la T.F.b. et de 2,42 % pour la T.F.nb.

La variation, dite nominale, des bases décidée par le parlement est de 2 % cette année.

A taux égal, le produit fiscal 2011 sera de 3 291 158 € soit 117 783 € supérieur à celui de 2010.

La commission propose de maintenir les taux de fiscalité 2010, et de voter un produit fiscal de 3 291 158 € suivant le tableau ci-dessous :

Nature des taxes	Bases d'imposition			Taux 2010	Taux 2011 proposé	Produit fiscal 2011
	2010	2011	% 10/2011			
Taxe d'habitation	8 219 000	8 519 000	3,65	10,72	10,72	913 237
Taxe foncière bâtie	18 946 000	19 603 000	3,47	12,08	12,08	2 368 042
Taxe foncière non bâtie	41 200	42 200	2,42	23,41	23,41	9 879
Produit fiscal global total						3 291 158

P.S. : P/mémoire Produit fiscal 2010 : 3 179 375 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter les taux identiques à ceux de l'année 2010 et le produit fiscal correspondant de 3 291 158 €.

Participation 2011 au Syndicat Intercommunal de la Restauration – Mme Delanoë

Le Comité Syndical de la restauration a voté son budget et les participations aux 4 communes le mercredi 30 mars.

La participation de la commune pour l'année 2011 est fixée à la somme de 42 892,23 €.

Mme Delanoë précise qu'une étude pour un agrandissement est en cours car aujourd'hui il est fabriqué certains jours 1500 repas qui correspondent aux possibilités maximum actuelles.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte de la participation 2011 à ce syndicat.

ADMINISTRATION GENERALE

Présentation du rapport d'activités 2009 et 2010 du Syndicat Intercommunal « Piscine de la Conterie » - M. le Maire

M. le Maire : *« Les budgets de fonctionnement s'élèvent à 1,6 million d'euros et celui du budget annexe de la cafétéria à 240 000 €. Son début d'activité fin 2008 n'a pas été simple, comme tout équipement commercial à son ouverture.*

La piscine intercommunale de la Conterie est la seule du département gérée par un syndicat intercommunal qui fait appel aux participations des communes membres pour le remboursement des emprunts réalisés pour la construction et le déficit de fonctionnement.

Les autres piscines sont gérées par des villes ou communautés de communes et d'agglomérations. Pour ces collectivités, c'est la fiscalité des ménages ou l'ancienne taxe professionnelle qui assure le financement de ces équipements aquatiques et les dépenses sont « noyées » dans la masse.

Pour cette année 2011, la participation globale sollicitée auprès des 11 communes est de 600 000 € dont 151 000 € pour la commune de Chartres de Bretagne. Cet exercice a le mérite de la clarté vis-à-vis de la gestion de cet équipement. L'objectif est d'atteindre un déficit de fonctionnement en deçà de 200 000 €.

Depuis l'ouverture les fréquentations n'ont cessé de progresser. Nous avons atteints l'année dernière 250 000 entrées environ.

A la fin de l'année 2010 les effectifs étaient de 22 agents pour la piscine et les services annexes, 2 agents pour la salle de remise en forme et 3 pour la cafétéria ».

M. Bonnin évoque les projets en cours de réalisation afin d'assurer des économies de fluides et d'achats de combustibles. Il s'agit de la réalisation de 3 bassins de décantation extérieure qui permettront le rejet direct des eaux des bassins uniquement sur le réseau eau pluviale soit 30 m³ / jour ,pour une économie évaluée entre 7 à 10 000 € (taxe d'assainissement) et la vente de chaleur à partir de la chaudière bois à la ville de Chartres de Bretagne pour deux équipements municipaux.

En ce qui concerne le budget de la cafétéria, le déficit fin 2010 de 60 000 € n'a pas été repris sur le budget principal de cette année. Depuis son ouverture en décembre 2008, la clientèle a progressé pour passer de 20 à 50 puis, depuis le début de cette année 2011, autour de 80 couverts par jour.

VIE ASSOCIATIVE

Subventions 2011 aux associations – M. Miclard

La commission animation propose le vote des subventions suivant le tableau ci-joint. Le montant global est fixé à 495 723,50 € en augmentation de 3 % environ par rapport à l'année 2010.

M. Miclard apporte quelques informations et précisions sur de nouvelles subventions attribuées ou celles qui ont un caractère exceptionnel.

Les majorations les plus importantes portent sur la subvention à l'OGEC (école privée) : + 7252 €, à la Fédération Espérance : + 9000 € environ.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les subventions à toutes les associations figurant sur l'état joint et autorise M. le Maire à mandater les sommes correspondantes.

CULTURE

Prix de vente du livre « Nuit » du photographe Laurent Grivet – M. Babour

Notre galerie, le Carré d'Art propose d'être co-éditeur du livre du photographe Laurent Grivet « *Nuit* » pour un montant de 750 € en partenariat avec les éditions rennaise Lendroit et la galerie l'Imagerie de Lannion.

Une exposition des photographies de Laurent Grivet est programmée en octobre prochain au Carré d'Art.

Le livre « *Nuit* » doit être édité en 500 exemplaires.

La commission animation propose de fixer le prix de vente de ce livre à 9 €, correspondant au prix éditeur.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à cette proposition.

Dénomination de la voirie du lotissement privé Delaunay : rue du Callouët – M. Babour

La commission propose de dénommer la voie intérieure de ce lotissement « Impasse de Bréhat ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte cette proposition.

Dénomination des résidences construites par Habitat 35 avenue Constant Mérel et rue Jean-Marie Paignon – M. Babour

La commission propose de nommer les résidences :

- 6 et 8, avenue Constant Mérel : résidence « Ar Men »
- Résidence à l'angle de la rue Jean-Marie Paignon et rue Jules Robert : résidence « Les Jonquilles ».

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

ENFANCE JEUNESSE ET SPORT

Approbation des règlements intérieurs des écoles publiques de Brocéliande et de l'Auditoire – Mme Delanoë

Mme Delanoë : « *Dans le cadre du Projet Educatif Local, l'ensemble des personnels encadrant les enfants (enseignants, animateurs, personnels de service...) ont souhaité l'adoption d'un seul règlement pour toutes les activités scolaires et périscolaires qui permettra de concourir à la qualité de l'accueil des enfants. Ces règlements ont été adoptés par les conseils des deux écoles fin mars. Ceux-ci reprennent principalement les thèmes ci-après : le respect de l'obligation scolaire, le respect des règles de sécurité aux abords des écoles, le respect des horaires (entrée et sortie pour le périscolaire et les cours), le respect du matériel mobilier et de tout l'environnement...*

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces nouveaux règlements qui seront affichés dans chacune des écoles.

Centre d'animation l'Igloo : participation à une sortie au Parc Eurodisney Marne la Vallée le samedi 14 mai 2011 – Mme Bonniou

Un groupe de 23 jeunes, accompagné de 3 animateurs se rendront avec le minibus communal à Marne la Vallée, au parc Eurodisney. Le coût de cette journée (entrée au parc + frais de stationnement + repas) est évalué à 1 500 € environ hors salaires des animateurs titulaires et chauffeurs.

La commission animation propose au Conseil Municipal de fixer la participation à cette sortie à 65 € (chartrain) et 85 € (non chartrain).

Un certain nombre de places sera réservé pour des jeunes bénéficiant de tarifs dégressifs.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable aux participations sollicitées.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.